

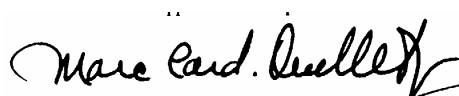
## Quêtes commandées

	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Aumônes du Carême</b>	1 <sup>er</sup> mars au 16 avril	21 février au 8 avril	6 février au 23 mars	25 février au 12 avril	17 février au 4 avril
<b>Développement et Paix *</b> (5 <sup>e</sup> dimanche du Carême)	2 avril	25 mars	9 mars	29 mars	21 mars
<b>Terre sainte et Lieux saints*</b> (Vendredi saint)	14 avril	6 avril	21 mars	10 avril	2 avril
<b>Œuvres diocésaines et Vocations</b> (4 <sup>e</sup> dimanche de Pâques)	7 mai	29 avril	13 avril	3 mai	25 avril
<b>Charités papales*</b> (6 <sup>e</sup> dimanche de Pâques)	21 mai	13 mai	27 avril	17 mai	9 mai
<b>Église canadienne*</b> (26 <sup>e</sup> dimanche ordinaire)	1 <sup>er</sup> octobre	30 septembre	28 septembre	27 septembre	26 septembre
<b>Journée missionnaire mondiale</b> (avant dernier dimanche d'octobre)	22 octobre	21 octobre	19 octobre	18 octobre	17 octobre
<b>Grand Nord &amp; Missions diocésaines</b> (33 <sup>e</sup> dimanche du temps ordinaire)	19 novembre	18 novembre	16 novembre	15 novembre	14 novembre

\* Ces collectes sont nationales

- ◇ Ces collectes sont obligatoires dans toutes les églises paroissiales et dans tous les oratoires ouverts au culte public, y compris dans les paroisses qui utilisent le système appelé «C.V. A.»
- ◇ Ces collectes se font au moyen d'enveloppes fournies par les Services diocésains ou au moyen d'enveloppes spéciales incluses dans le coffret d'enveloppes utilisées par la paroisse aux fins de l'impôt.
- ◇ Les paroisses et les responsables de l'oratoire doivent faire parvenir le produit intégral des dons offerts pour la quête commandée.
- ◇ Le produit de la quête doit être transmis le plus tôt possible aux Services Administratifs. Cependant, la quête *Journée missionnaire mondiale* doit être expédiée à "l'Oeuvre pontificale de la propagation de la foi - Missio Canada" et celle "Développement et Paix" au secrétariat de cet organisme.
- ◇ De plus, une (1) prédication missionnaire, avec collecte sous enveloppes fournies par le missionnaire, sera effectuée aux deux ans dans chacune des paroisses du Diocèse de Québec.

Vu et approuvé le 23 janvier 2006



Archevêque de Québec



Chancelier